



REGLEMENT FINANCIER

Olympiade 2024-2028

Saison 2024-2025



SOMMAIRE

Adhésion ou frais de dossier	3
Pour les nageurs licenciés à l'ASM CHAMALIERES NATATION :.....	3
Pour les nageurs non licenciés à l'ASM CHAMALIERES NATATION :	3
Licence FFN	3
Coût de l'activité	4
Réductions.....	5
Engagements aux compétitions	5
Déplacement aux compétitions (transport, hébergement, repas).....	5
En cas de compétition ayant lieu sur l'agglomération clermontoise :.....	5
En cas de compétition ayant lieu dans le département :	6
En cas de compétition ayant lieu en hors département :.....	6
Stages.....	7
Engagement de l'adhérent ou des responsables légaux.....	8

Le présent règlement financier est valable pour l'ensemble des adhérents. Il est adapté suivant les parcours des nageurs, leur niveau sportif et leur âge. Il est entendu que les tarifs sont ici fixés pour la première saison de l'olympiade [2024-2025] et seront réévalués chaque année par le conseil d'administration [offre sportive, inflation,...].

Les frais inhérents à une saison sportive sont composés de plusieurs éléments : l'adhésion ou frais de dossier [si licencié FFN dans une autre association], la licence fédérale [part étant reversée intégralement à la FFN], et le coût de l'activité [partie inhérente aux frais pédagogiques et logistiques]. En fonction de l'activité choisie, des prestations supplémentaires peuvent être proposées, tel que les stages, compétitions, déplacements, ... des demandes de participations supplémentaires pourront alors être formulées.

Adhésion ou frais de dossier

Pour tous les nageurs licenciés à l'ASM CHAMALIERES NATATION : le coût de l'adhésion sera de 100 €.

A l'exception des nageurs licenciés dans un autre club, tous les nageurs doivent être adhérents et payer cette adhésion. Cette dernière fera l'objet d'un reçu fiscal donnant droit à une réduction d'impôts (sous réserve d'être imposable).

*Pour les nageurs non licenciés à l'ASM CHAMALIERES NATATION : des frais de dossier seront facturés à un nageur inscrit dans les groupes de pratique du club **en étant licencié dans une autre structure** (s'il a obtenu l'accord du bureau directeur). Ils seront composés de l'adhésion et du coût de l'activité.*

Licence FFN

Pour l'ensemble des groupes, tous les nageurs adhérents (hors nageurs de clubs extérieurs) devront obligatoirement prendre une licence FFN (tarif en vigueur selon règlement FFN).



NB : les officiels, encadrants, membres du Conseil d'Administration et autres bénévoles doivent obtenir une licence FFN « Encadrement » et remplir une attestation d'honorabilité.

Le coût de cette licence sera pris en compte à 100% par l'ASM CHAMALIÈRES NATATION si l'adhérent n'est pas pratiquant.

L'encadrant devra toutefois réaliser un dossier d'inscription sur internet (plateforme Comiti).

Tarifs d'inscription

Niveau de pratique		Nb séance hebdomadaire en période scolaire	Nb séance hebdo lors des vacances	Période de l'activité	Coût d'activité	Licence FFN		Adhésion	Total
						2024-25			
Formation	Baby's	1 séance	∅	Sept. à juin	158,00 €	27,00 €	100 €	285,00 €	
	École de natation	1 à 5 séances	∅	Sept. à juin	173,00 €	27,00 €	100 €	300,00 €	
	Avenirs	5 séances	stages	Sept. à juin	221,00 €	39,00 €	100 €	360,00 €	
PE2S	Sections sportives Handisport	2 séances	∅	Sept. à juin	158,00 €	27,00 €	100 €	285,00 €	
	Sections sportives 6 ^e /5 ^e	6 séances	stages	Sept. à juillet	845,00 €	55,00 €	100 €	1 000,00 €	
	Sections sportives 4 ^e /3 ^e	7 séances 3 ppg	stages	Sept. à juillet	945,00 €	55,00 €	100 €	1 100,00 €	
	Sections sportives Lycée	8 séances 3 ppg	stages	Sept. à juillet	1 045,00 €	55,00 €	100 €	1 200,00 €	
	Élites	9 séances 3 ppg	stages	Sept. à juillet	1 045,00 €	55,00 €	100 €	1 200,00 €	
Compétition	Jeunes compétition	4 séances	stages	Sept. à juin	205,00 €	55,00 €	100 €	360,00 €	
	Juniors compétition	4 séances 1 ppg	stages	Sept. à juin	245,00 €	55,00 €	100 €	400,00 €	
	Masters (Adultes compétition)	4 séances	∅	Sept. à juin	205,00 €	55,00 €	100 €	360,00 €	
Perfectionnement et Apprentissage	Perf Enfants	1 séance	∅	Sept. à juin	173,00 €	27,00 €	100 €	300,00 €	
	Perf Jeunes	1 séance	∅	Sept. à juin	173,00 €	27,00 €	100 €	300,00 €	
	Perf Jeunes	2 séances	∅	Sept. à juin	233,00 €	27,00 €	100 €	360,00 €	
	Perf Juniors	1 séance	∅	Sept. à juin	173,00 €	27,00 €	100 €	300,00 €	
	Perf Juniors	2 séances	∅	Sept. à juin	233,00 €	27,00 €	100 €	360,00 €	
	Adultes nageurs matin	3 séances	∅	Sept. à juin	245,00 €	15,00 €	100 €	360,00 €	
	Adultes nageurs soir	3 séances	∅	Sept. à juin	245,00 €	15,00 €	100 €	360,00 €	
	Adultes débutants	1 séance	∅	Sept. à juin	185,00 €	15,00 €	100 €	300,00 €	
Nagez santé, Nagez Bien être	Nagez Forme Santé	1 séance	∅	Sept. à juin	185,00 €	15,00 €	100 €	300,00 €	
	Aquafitness	1 séance	∅	Sept. à juin	185,00 €	15,00 €	100 €	300,00 €	
	Aquafitness	2 séances	∅	Sept. à juin	245,00 €	15,00 €	100 €	360,00 €	
	Sport adapté	1 séance	∅	Sept. à juin	173,00 €	27,00 €	100 €	300,00 €	
Autres activités	Water-Polo	2 séances	∅	Sept. à juin	233,00 €	15,00 €	100 €	360,00 €	
	Sauvetage	1 séance	∅	Sept. à juin	185,00 €	15,00 €	100 €	300,00 €	
	Sauvetage + BNSSA	1 séance	Formation	Sept. à juin	535,00 €	15,00 €	100 €	650,00 €	

* L'appartenance au PE2S reste une décision des entraîneurs responsables de la filière, validée par le directeur sportif et le bureau directeur

Réductions

Plusieurs réductions **pour les adhérents** sont possibles en fonction de votre situation :

- 50 € Pass'sport 2024 : voir informations sur <https://pass.sports.gouv.fr/>
- 20 € pour 2 personnes de la famille inscrits, 60 € pour 3 personnes et 125 € pour 4 personnes et plus

Engagements aux compétitions

Les engagements aux compétitions seront intégralement pris en charge par l'ASM CHAMALIÈRES NATATION, quel que soit le groupe ou le niveau de pratique, pour les compétitions prévues par le ou les entraîneurs au programme de l'année.

L'adhérent qui voudrait participer à une compétition hors programme devra s'acquitter des droits d'engagement.

Déplacement aux compétitions [transport, hébergement, repas]

En fonction du groupe de pratique, du lieu et du niveau de la compétition, les prises en charges des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont détaillées ci-dessous. **En cas de non prise en charge d'un déplacement organisé par le club, une facture sera adressée à chaque adhérent et devra être payée avant le départ.**

La participation des nageurs aux compétitions proposées, y compris le PE2S, demeure sous couvert de la validation de l'équipe technique et du comité directeur. Pour des raisons logistique, sportive ou extra sportive, l'ASM Chamalières Natation se réserve la possibilité de sélectionner une partie des nageurs d'un groupe.

En cas de compétition ayant lieu sur l'agglomération clermontoise :

Tous les frais sont à la charge de l'adhérent quel que soit le groupe concerné.

Groupe	Frais de transport	Frais d'hébergement	Frais de restauration
AVENIRS	A la charge de l'adhérent		
PE2S	A la charge de l'adhérent		
COMPETITION	A la charge de l'adhérent		
WATER POLO	A la charge de l'adhérent		
OFFICIELS	A la charge de l'adhérent		Prise en charge si organisation club

En cas de compétition ayant lieu dans le département :

Groupe	Frais de transport	Frais d'hébergement	Frais de restauration (si restauration)
AVENIRS	A la charge de l'adhérent		Participation famille de 12 euros
PE2S	A la charge de l'adhérent		Prise en charge 100% si organisation ASM
COMPETITION	A la charge de l'adhérent		Participation famille de 12 euros
WATER POLO	A la charge de l'adhérent		
OFFICIELS	A la charge de l'adhérent		Prise en charge 100% si organisation ASM si jour>1

En cas de compétition ayant lieu hors département :

Groupe	Frais de transport	Frais d'hébergement	Frais de restauration (si restauration)
AVENIRS	A la charge de l'adhérent		Participation famille de 12 euros
PE2S	Prise en charge 100%		
COMPETITION	A la charge de l'adhérent		Participation famille de 12 euros
WATER POLO	A la charge de l'adhérent		
OFFICIELS	Prise en charge variable selon les compétitions		

Barème de déplacement pension complète :

- Compétition avec une nuitée : 50€ / nageur
- Compétition avec 2 nuitées : 90€ / nageur
- Compétition avec 3 nuitées ou plus : 120€ / nageur

*** Exceptions :**

L'ASM CHAMALIÈRES NATATION prend en charge le transport de quelques compétitions si la disponibilité des entraîneurs et des minibus le permet.

**** Bénévoles et officiels**

Le déplacement des officiels et bénévoles encadrants sera pris en charge des façons suivantes :

- Trajet dans l'un des minibus se déplaçant à la compétition, sans contrepartie financière

- Utilisation du véhicule personnel sans remboursement mais avec une attestation de dons donnant droit à un crédit d'impôt [cerfa 11580*05 à remplir en fin d'année civile]

Stages

Pour les groupes « Avenirs », « Compétition » et « PE2S », des stages sont organisés pendant les vacances scolaires à Chamalières ou à l'extérieur.

Pour certains groupes d'école de natation, des stages pourront être organisés pendant les vacances scolaires.

La participation des nageurs aux stages proposés, y compris le PE2S, demeure sous couvert de la validation de l'équipe technique et du comité directeur. Pour des raisons logistiques, sportives ou extra sportives, l'ASM CHAMALIÈRES NATATION se réserve la possibilité de sélectionner une partie des nageurs d'un groupe.

Lors de ces stages, il pourra être organisé :

- une activité autre que la natation
- un déplacement de plusieurs jours à l'extérieur

Les prises en charges des frais de stage sont détaillées ci-dessous :

Groupe	Frais de stage
AVENIRS	Participation [définie selon activité et prestations proposées]
PE2S	Prise en charge 100% ASM CN
COMPETITION	Participation [définie selon activité et prestations proposée]
WATER POLO	A la charge de l'adhérent
BENEVOLES	Prise en charge des bénévoles accompagnateurs à 100% par l'ASM CN pour respecter le quota d'encadrement
ACCOMPAGNATEURS	

En cas de non prise en charge ou de prise en charge partielle, l'ASM CHAMALIÈRES NATATION adressera une facture de participation au stage à chaque adhérent qui devra être payée avant le stage.

Dans le cas de stage de natation à Chamalières, le transport, l'hébergement et la restauration restent à la charge de l'adhérent.

Engagement de l'adhérent ou des responsables légaux

Le présent règlement financier est applicable pour la saison sportive indiquée en première page du présent document. Sauf commun accord, les cocontractants (adhérents et ASM CHAMALIÈRES NATATION) ne peuvent mettre un terme anticipé à ces engagements financiers.

En s'inscrivant à l'ASM CHAMALIÈRES NATATION, **l'adhérent ou son responsable légal** déclare :

- déclare avoir lu attentivement et compris le règlement financier de la saison.
- déclare avoir conscience que l'ASM Chamalières Natation est une association qui ne peut vivre sans la participation de chacun.
- s'engage à honorer ce contrat financier pour toute la durée de la saison sportive.

La Présidente de l'ASM CHAMALIÈRES NATATION prend acte de l'engagement de l'adhérent ou son responsable légal et s'engage à vérifier que les engagements tenus par chacun s'appliquent, dans le respect des valeurs du Club.

Fait à, le.....

Signature

Sandrine UHL
Présidente de l'ASM CHAMALIÈRES NATATION

